

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2007

OBJET : Locaux de la Direction Enfance Jeunesse Quartiers Avenant de transfert Yves HARPE/ATLANTIC OUEST CARRELAGES

Suite à l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement des locaux de la Direction Enfance Jeunesse Quartiers, un marché pour le lot revêtements de sols a été signé le 20 novembre 2006 avec la société HARPE.

Suite à la cession d'activités de la société HARPE, une proposition de rachat a été faite par la société ATLANTIC OUEST CARRELAGES.

Par jugement rendu le 1^{er} décembre 2006, le Tribunal de Commerce de LORIENT a accepté cette proposition.

Il est proposé de passer un avenant de transfert pour ce rachat.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des Commissions « Urbanisme, Environnement & Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée

Evelyne METAYER